



Cueillette en milieu naturel: un code d'éthique

AGA de l'ACCHF
Québec, 24 novembre 07

The background of the slide is a photograph of several mushrooms growing in a forest. The mushrooms have light-colored, gilled caps and are emerging from a bed of dark, moist forest floor litter. The lighting is soft, highlighting the texture of the mushroom caps and the surrounding foliage.

Objectif général de la démarche:

Proposer un code d'éthique reflétant la vision, les objectifs et les besoins des membres de l'Association pour la Commercialisation des Champignons Forestiers (ACCHF)

Le code...

Préface

L'ACCHF vise à promouvoir la consommation des champignons forestiers du Québec et de mettre en lien ceux et celles qui s'intéressent aux différents aspects de la commercialisation. Toutefois, à travers sa mission, il importe pour l'Association de :

- favoriser la pérennité de l'ensemble des activités en amont de la commercialisation,
- d'encourager la collaboration et
- d'optimiser les retombées au sein des communautés.

Sections du code

- Respect de la nature
- Respect de la propriété
- Relations d'affaires
- Optimisation des retombées locales
- Mise en marché

Respect de la nature

Les activités de cueillette doivent être réalisées dans une vision de durabilité. Le respect de la nature ne doit pas se limiter à celui de la ressource qui nous intéresse, mais à l'intégralité de l'environnement dans lequel nous vivons.

La cueillette de la plupart des produits sauvages n'est pas réglementée et la majorité des espèces qui le sont découle d'une récolte abusive. Ne contribuons donc pas, par nos gestes, à faire augmenter cette réglementation.

Ainsi, le membre s'engage à :

- Éviter toute cueillette intempestive
- Utiliser et promouvoir l'utilisation de méthode de récolte durable
- S'impliquer à la bonification ou à l'identification de méthode de récolte durable
- Respecter la réglementation imposée par les différents ministères et organismes
- Éviter de laisser des traces de votre passage.

Respect de la propriété

La cueillette nécessite souvent des superficies immenses dont nous ne pouvons être propriétaire en totalité.

Ainsi, en territoire privé ou autochtone, le membre s'engage à établir des ententes avec les propriétaires, responsables de ces terrains et, dans le cas de chevauchement de sites de cueillette, avec les cueilleurs déjà présent.

- Les terres publiques sont un bien commun et le ministère permet actuellement la récolte sans restriction^[1]. Ne contribuez pas, par vos activités, à la mise en place de réglementations.

^[1] Sauf dans le cas de récolte d'if du Canada

Relations d'affaires

La base de l'industrie repose sur la présence de ressources mais également sur la présence de cueilleurs et de marchés. Afin d'encourager et de maintenir des activités de récolte, l'établissement d'un climat de collaboration entre les cueilleurs et les acheteurs est à privilégier.

Ainsi, le membre s'engage à :

- Être transparent
- Être à l'écoute de la réalité de chacun et chercher à accommoder (cueilleurs – acheteurs – transformateurs – détaillants)
- Encourager des prix de vente qui assurent une rémunération aux différents niveaux de la filiale décente et proportionnelle au prix de vente au détail
- Respecter les ententes.

Optimiser les retombées locales

La récolte de ressources en milieu naturel permet non seulement d'offrir des produits de haute qualité aux consommateurs mais permet une diversification de l'économie dans les communautés rurales d'où les ressources proviennent. Les activités de cueillette mais également les différentes étapes qui les succèdent (conditionnement et transformation) créent des opportunités d'emplois.

Ainsi, en tant que membre, nos gestes devraient chercher à augmenter les effets positifs dans ces communautés.

Mise en marché

La commercialisation de ressources de piètre qualité nuit non seulement à vous, mais à l'ensemble des membres et de ce commerce.

Le membre s'engage donc à :

- Récolter, acheter, maintenir et proposer de la qualité

Objectifs de l'ACCHF

- Les objectifs de l'ACCHF sont de **promouvoir la récolte, la transformation, la commercialisation** locale et l'exportation, ainsi que **la consommation** de cette ressource forestière abondante et de qualité. (tiré du site)
- favoriser le réseautage
- Encourager la mise en place d'activités de récolte au Québec
- Réfléchir et identifier des pistes de solutions sur le développement de la cueillette en forêt.